

PROCES VERBAL

De l'Association Intercommunale Scolaire de Moudon – Lucens et Environs

ASSEMBLEE DU 25 SEPTEMBRE 2025

20h00, Salle polyvalente du Collège du Fey, Moudon

Présents : voir liste de présence annexée

Excusés :

M. Johann Binggeli	Délégué de la Municipalité de Bussy
Mme Christine Gonus	Déléguée du Conseil de Chavannes
M. Grégory Falk	Délégué du Conseil de Curtilles
Mme Tatiane Do Amaral Falk	Déléguée suppléante du Conseil de Curtilles
Mme Barbara Duperrex	Déléguée du Conseil de Lovatens
Mme Olga Collados Andrade	Déléguée du Conseil de Lucens
Mme Daniela Potenza	Déléguée suppléante du Conseil de Lucens
Mme Nathalie Delessert	Déléguée du Conseil de Lucens
Mme Nicole Egli-Anthonioz	Déléguée du Conseil de Moudon
Mme Anita Ehrler	Déléguée du Conseil de Moudon
Mme Francine Chevalley	Déléguée suppléante du Conseil de Moudon
Mme Kim Gigon	Déléguée de la Municipalité de Rossenges
Mme Clairelise Gallarotti	Déléguée de la Municipalité de Villars-le-Comte
M. Eric Roussel	Membre du Comité de direction

Non excusés :

M. Stéphane Thonney	Délégué suppléant de la Municipalité de Bussy
M. Selman Ismajli	Délégué suppléant du Conseil de Moudon
M. Serge Demierre	Délégué de la Municipalité de Moudon
M. Felix Stürner	Délégué suppléant de la Municipalité de Moudon

A 20h00, **M. Georges-Alexandre Duc, Président**, ouvre la séance. Les membres du Conseil excusés valablement sont nommés.

La secrétaire procède à l'appel. 26 membres sont présents et 11 communes sont représentées. Le quorum étant atteint, M. Duc déclare la séance ouverte.

Le Président demande à l'assemblée de se lever et de respecter une minute de silence en mémoire de Mme Sylviane Rossier membre du Conseil intercommunal de l'AISMLE pour la commune de Villars-le-Comte qui est décédée dans le courant du mois de juillet 2025.

Ordre du jour :

Voici l'ordre du jour accepté tel que présenté :

1. PV de la séance du 22 mai 2025
2. Courrier
3. Assermentation (s)
4. Communications du bureau
5. Communications du Comité de Direction
6. Communications du Conseil d'établissement
7. Nomination d'une commission « accueil parascolaire »
8. Préavis 6-2025 – Budget 2026
9. Divers et propositions individuelles
10. Dates des prochaines séances

1. PV de la séance du 22 mai 2025

Le PV était accessible sur le site intranet. Il est approuvé par tous les membres.
Le procès-verbal de la séance du 22 mai 2025 est **accepté** à l'unanimité.

2. Courrier

Le bureau n'a pas reçu de courrier.

3. Assermentations

Monsieur le Président assermente trois délégués :

- Mme Emilie Crot, suppléante du Conseil de Chavannes
- M. Grégoire de Weck, délégué de la Municipalité de Curtilles
- Mme Mélanie Gavillet, suppléante du Conseil de Lovatens

4. Communications du Bureau

Le bureau n'a pas de communications.

5. Communications du Comité de direction

M. Jean-Philippe Steck présente la communication 03/2025 - Dissolution des fonds de réserve (cette communication est publiée dans l'intranet). Il informe que dans le cadre du passage au système comptable MCH2, le Codir propose de dissoudre les fonds de réserve qui ne sont dorénavant plus autorisés. Les comptes concernés pour un montant total de CHF 449'175.79 sont présentés à l'écran. Le montant dissous sera déduit des charges facturées aux communes pour l'exercice 2025. Formellement les fonds seront dissous dans le cadre du préavis des comptes 2025 qui sera soumis au Conseil intercommunal en mai 2026.

M. Steck présente ensuite à l'écran un tableau récapitulant la répartition entre chaque commune des déductions des charges facturées par la dissolution de ces fonds. Ces montants seront communiqués aux bourses communales ces prochaines semaines.

M. André Zimmermann, délégué de la commune de Moudon demande quelle est la répartition de ces remboursements.

M. Steck répond que certains frais sont pris sur le budget citant en exemple l'affichage numérique alors que pour les camps et sorties, ces fonds ont été constitué grâce à la contribution des communes avec les répartitions 50% à l'habitant, 50% à l'élève. Ils seront restitués selon la même clé de répartition. En réponse à la question de **M. Cédric Crausaz**, délégué de la commune d'Hermenches, ces montants seront remboursés selon la clé de répartition des comptes de 2025.

6. Communications du Conseil d'établissement

Mme Laetitia Seitenfus informe des projets suivants :

- Un projet de citoyenneté entre le Conseil communal de Moudon et le secondaire I. Ce projet a pour but de permettre aux élèves de suivre un objet du Conseil communal et probablement participer à un conseil. Une classe de 10^e année serait intéressée. Ce projet est en cours et a pour l'instant été validé par la Municipalité de Moudon et par une personne du secondaire.

- Sur le budget annuel 2025, CHF 1'000.00 seront dédiés à l'achat de cordes à sauter ou autre matériel pour la récréation - afin d'occuper les écoliers pour éviter les bagarres entre les élèves - et l'achat d'autocollants de prévention du harcèlement au secondaire.
- La prévention sur les écrans et les ateliers « cyberfutés » n'ont pas pu être reconduits. La somme de CHF 3'000.00 pour des projets de prévention est prévue au budget 2025. Le Conseil d'établissement a trouvé pour cette année une pièce de théâtre sur le harcèlement et les témoins. Ce projet a été proposé à la direction du secondaire et a été validé par l'unité PSPS (Promotion de la Santé et Prévention en milieu Scolaire). Il sera également pris en charge financièrement par l'unité PSPS. En revanche, la location de la salle sera payée par le budget, et une partie de ces CHF 3'000.00 sera dédiée à un projet de prévention par des ateliers de slam avec un slameur déjà venu en juin dernier et prévu pour les classes de 10^e cette année.

Mme Seitenfus soumet au Codir la question suivante, en attente d'une réponse ultérieure : **M. Roussel** a exprimé son souhait de ne pas assumer la responsabilité du procès-verbal du Conseil d'établissement en 2026, et personne ne désire le remplacer. Serait-il envisageable de faire appel à une personne extérieure pour la rédaction des futurs PV, ou de recourir à des outils tels que Chat GPT ?

Mme Seitenfus informe avoir été approchée par un parent qui vient de rejoindre le Conseil d'établissement et qui souhaite lancer une ligne Pedibus à Lucens. Elle demande à M. Jung s'il peut recevoir les coordonnées de ce parent pour qu'ils puissent se contacter. **M. Jung** accepte cette transmission.

7. Nomination d'une commission « accueil parascolaire »

Suite à l'amendement du préavis 04-2025 – plan de développement de l'accueil parascolaire 2025-2030, le Conseil intercommunal a souhaité créer une commission thématique concernant l'accueil parascolaire. Le secrétariat de l'AISMLE a envoyé un courriel à chaque commune afin que les délégués intéressés à faire partie de cette commission s'annoncent au secrétariat du bureau. Malheureusement aucune personne ne s'est annoncée. Il en ressort que les membres n'ont pas reçu l'information et s'en étonnent. Ce courriel a en effet été transmis aux greffes des communes uniquement et non aux délégués.

La commission doit être composée de 3 membres et d'un suppléant pour siéger 2 à 4 fois par année. Le Président prie les personnes intéressées à se manifester sur le moment, puis sur réitération de sa demande :

Mesdames **Sabrina Meriem** et **Camille Proust**, déléguées pour la commune de Lucens et Mme **Laetitia Seitenfus**, déléguée pour la commune de Moudon se proposent.

M. **André Zimmermann** délégué pour la commune de Moudon se propose comme suppléant.

Sans autre proposition ces personnes sont nommées par acclamation et remerciées par le Président.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 25 septembre 2025,

a nommé les membres :

- Mme Sabrina Meriem, déléguée pour la commune de Lucens
- Mme Camille Proust, déléguée pour la commune de Lucens
- Mme Laetitia Seitenfus, déléguée pour la commune de Moudon
- M. André Zimmermann comme suppléant, délégué pour la commune de Moudon

à la commission « accueil parascolaire ».

8. Préavis 06-2025 – Budget 2026

Le Président donne la parole à M. Patrick Gavillet rapporteur de la Commission de gestion pour la lecture du rapport au complet avant l'ouverture de la discussion dicastère par dicastère.

1. Administration générale

M. André Zimmermann demande au Codir le détail du compte *100.3069.00 frais divers du personnel du conseil* qui a fortement augmenté en passant de CHF 72.70 dans les comptes 2024 à CHF 1'050.00 au budget 2026.

M. Jean-Philippe Steck précise qu'il s'agit de fournitures de bureau ainsi que des agapes servies après le Conseil réunissant une trentaine de personnes et deux conseils.

M. Zimmermann soulève également des interrogations concernant le compte *110.3170.00 frais de réceptions et manifestations*, qui a également enregistré une hausse significative. **M. Steck** répond que le budget est prévu pour le repas annuel du personnel qui a considérablement augmenté. En parallèle le montant alloué par personne pour le repas a été rehaussé à CHF 100.00.

2. Finances

La parole n'est pas demandée.

3. Bâtiments

M. Zimmermann interroge sur la différence entre le compte collège du Fey 355.3011.00 *Traitements* (frais de conciergerie) de CHF 240'350.00 au budget 2026 et le compte 355.3189.00 *Frais de conciergerie* dont le montant était de CHF 126'800.05 dans les comptes 2024.

M. Steck précise que le compte traitements du collège du Fey comprend tout le personnel du Fey et la salle de gym. La part du personnel pour la salle de gym est reventilée par le compte 355.4901.00 *imputation interne*.

Cela amène à la question suivante de **M. Zimmermann** concernant le compte complexe sportif du Fey 356.3189.00 *frais de conciergerie*. Il a noté que le montant prévu dans le budget 2025 s'élevait à CHF 68'000.00, tandis qu'il passe à CHF 95'450.00 au budget 2026, en lien avec le compte *imputation interne* 356.3901.00. **M. Bessard** explique qu'une partie des frais imputés sur le compte 356.3901.00 concerne l'UAPE, tandis qu'une autre partie est destinée à la salle de gym. **M. Zimmermann** a également observé que les frais de conciergerie ont augmenté de CHF 30'000.00 depuis la reprise de ce service par l'AISMLE. **M. Steck** mentionne qu'un préavis avait été établi pour la reprise de la conciergerie, indiquant qu'il s'agissait essentiellement d'une opération blanche, bien qu'une légère hausse ait été constatée. Un tableau explicatif des différences de traitements est inclus dans le préavis, ces différences étant réparties entre les divers bâtiments et postes concernés.

Au sujet du compte 359.3312.00 *amortissement pavillon modulaire Moudon*, **M. Zimmermann** exprime le souhait de comprendre la justification du montant indiqué. Il a reçu une réponse partielle dans le rapport de la Commission de gestion, mais s'étonne du montant élevé de CHF 96'750.00. Il s'interroge sur la nécessité d'amortir ce bâtiment rapidement et sur les raisons qui motivent cette décision. **M. Patrick Gavillet** répond au nom de la Commission de gestion et précise que la durée d'amortissement des portakabins doit être la plus courte possible, en raison de leur usure rapide. **M. Steck** ajoute que le solde de l'amortissement des portakabins de Lucens figure également dans ce poste.

5 Instruction publique

Le compte 517.3188.00 *frais de transports des élèves* est en augmentation de CHF 100'000.00 entre les comptes 2024 et le budget 2026. Dans son rapport la Commission de gestion formule que ce poste couvre les frais de transports entre les bâtiments du Fey et de l'Ochette. **M. Zimmermann** s'étonne d'un tel montant pour un transport interne à l'école d'un bâtiment à l'autre.

M. Steck indique qu'une augmentation du nombre de classes entraîne une hausse des transports. Il mentionne également que, durant les travaux à la grande salle de Lucens en 2026, le transport des élèves de Lucens vers Chesalles représente CHF 67'000.00 sur les CHF 100'000.00 d'augmentation. **M. Bessard** précise que le compte concerné, dont le montant total s'élève à CHF 780'900.00 dans le budget 2026, inclut l'ensemble des transports et que le rapport de la Commission de gestion parle de l'augmentation.

7. Affaires sociales

M. Zimmermann soulève une observation concernant les UAPE compte 711.4522.00 *participation des communes de l'association* dont la répartition des charges est de 30% pour les parents, 20% pour le canton et 50% pour les communes. Ce poste étant en augmentation, il représente une charge de plus en plus lourde pour les communes.

M. Jung précise que c'est l'ARAJ (Association du Réseau d'Accueil de Jour) qui est le décideur les tarifs des pensions. Lors de sa récente séance, l'ARAJ a annoncé des coûts supplémentaires qui incomberont aux communes pour le secteur préscolaire. M. Bessard, en tant que délégué à l'ARAJ, a suggéré de revoir les tarifs applicables aux parents, afin que les hausses ne pèsent pas uniquement sur les communes. Au regard des annonces faites par le canton de Vaud, M. Jung indique que si le canton devait réduire ses contributions, les parents devraient alors assumer une part plus importante des coûts, pour que les communes puissent maintenir des budgets équilibrés. Le Codir reste donc vigilant, bien que la décision finale revienne aux délégués de l'ARAJ.

Comptes par nature

La parole n'est pas demandée.

Plan d'investissement

M. Zimmermann s'interroge sur la suffisance des 20 millions prévus en 2028 pour la construction future d'une salle de gym et de classes.

M. Bessard répond que la situation est encore floue à ce stade. Il précise qu'avec un budget de 20 millions, il est possible de réaliser une salle de gym et quelques classes. Il souligne que ce montant est très approximatif et sert principalement à rappeler qu'il y aura des investissements à venir, mais qu'il est nécessaire de préciser davantage les détails.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

Le préavis est mis au vote à main levée.

Le préavis est **accepté** à l'unanimité.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AI SMLE,

- dans sa séance du 25 septembre 2025,
- vu le préavis du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide :

1. d'approuver le budget 2026 présentant un excédent de charges de CHF 7'820'820.00 à répartir à raison de 50% à l'habitant et 50% à l'élève entre les communes membres pour la partie scolaire ;
2. d'approuver le budget 2026 présentant un excédent de charges de CHF 1'472'540.00 à répartir à raison de 50% à l'habitant et 50% à l'utilisation entre les communes membres pour l'accueil parascolaire.

9. Divers et propositions individuelles

Il n'y a pas de propositions individuelles.

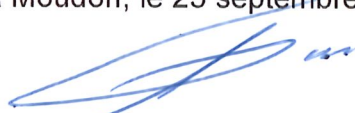
10. Prochaines séances

Le prochain Conseil intercommunal concernant les comptes est fixé au 28 mai 2026.

La date retenue pour la séance de commission(s) est le 5 mai 2026.

Monsieur le Président souhaite une bonne fin de soirée et une bonne rentrée aux personnes présentes. Il lève la séance à 20h58.

Ainsi fait à Moudon, le 25 septembre 2025


Georges-Alexandre Duc
Président


Anne-Marie Paccaud
Secrétaire